



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/558 ✓
S/21834

28 septembre 1990
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS
RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-cinquième session
Points 35 et 153 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

L'AGRESSION IRAQUIENNE ET LE MAINTIEN DE
L'OCCUPATION DU KOWEIT EN VIOLATION

FLAGRANTE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-cinquième année

Lettre datée du 27 septembre 1990, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de l'Italie et de l'Union des
Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Nous avons l'honneur de transmettre le texte, en anglais, en français et en russe, de la Déclaration conjointe de la Communauté européenne et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur le Moyen-Orient, adoptée le 26 septembre 1990 lors de la rencontre des ministres des affaires étrangères des 12 Etats membres de la Communauté européenne et du Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 153 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Viery TRAXLER

Le Représentant permanent de l'URSS
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Yuli M. VORONTSOV

ANNEXE

Déclaration conjointe adoptée par la Communauté européenne
et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le
26 septembre 1990 à New York

La Communauté européenne et ses Etats membres et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, préoccupés d'un fait que les situations conflictuelles non résolues au Moyen-Orient et dans le Golfe menacent la paix et la sécurité internationales, engendrent de nouvelles crises, intensifient la course régionale aux armements et conduisent à l'escalade de la violence et de l'extrémisme, ont convenu d'adopter la déclaration suivante.

I. La crise du Golfe doit être résolue sans délai. L'invasion et l'occupation militaire du Koweït, un Etat souverain et indépendant, par l'Iraq ont été condamnées par l'ensemble de la communauté internationale. Ces actions ne doivent pas être tolérées puisqu'elles violent les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international et créent une nouvelle et dangereuse source de tension dans la région.

Rappelant les principes de l'inacceptabilité de l'usage de la force pour régler les différends entre Etats et du respect du droit de chaque Etat de sauvegarder son indépendance nationale et son intégrité territoriale, la Communauté européenne et ses Etats membres et l'Union soviétique demande que l'Iraq se conforme strictement aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et retire immédiatement et sans condition ses forces du Koweït.

Ils se félicitent du large consensus qui existe parmi tous les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale en ce qui concerne la nécessité de mettre fin, le plus tôt possible, à l'invasion et de rétablir la légalité internationale.

Ils sont convaincus qu'un tel consensus doit être préservé afin de trouver une solution politique à la crise. La condition pour parvenir à cet objectif réside dans la pleine application de l'embargo décidé par les Nations Unies. La Communauté européenne et ses Etats membres et l'Union soviétique sont déterminés à continuer de respecter les sanctions décidées par le Conseil de sécurité et lancent un appel à tous les autres Etats pour qu'ils agissent de même. Ils sont également disposés à envisager des mesures supplémentaires dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Le temps ne travaille pas en faveur de l'agresseur. Au contraire, il renforcera la détermination de la communauté internationale à rejeter l'agression et à rétablir pleinement la souveraineté du Koweït.

La Communauté européenne et ses Etats membres et l'Union soviétique demandent instamment aux autorités iraqiennes de permettre le départ immédiat de l'Iraq et du Koweït de tous les ressortissants étrangers qui le désirent. Ils tiennent le Gouvernement iraqien pour responsable de leur sécurité.

II. La Communauté européenne et ses Etats membres et l'Union soviétique sont également déterminés à multiplier leurs efforts visant à résoudre les autres conflits de la région, comme le conflit israélo-arabe, le problème palestinien et la crise au Liban. La Communauté européenne et ses Etats membres et l'Union soviétique soulignent qu'ils sont toujours décidés à parvenir à une paix juste, globale et durable dans la région, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Désireux de contribuer à la sécurité et au bien-être dans la région, la Communauté européenne et ses Etats membres et l'Union soviétique confirment leur disponibilité à coopérer avec les pays de la région pour y établir une structure globale et définir à cette fin une série de règles susceptibles de promouvoir la paix, la tolérance, la stabilité, la coopération économique et le développement. Ils se consulteront mutuellement afin d'atteindre ces objectifs.

La Communauté européenne et ses Etats membres et l'Union soviétique sont convaincus que des mesures pratiques devraient être prises, parallèlement et conjointement aux efforts de paix au Moyen-Orient, afin d'établir un climat de confiance visant à résoudre les problèmes dans l'ensemble de la région, ralentir la course aux armements et éviter la prolifération d'armes de destruction massive par le respect des accords internationaux pertinents ainsi que par des mesures régionales spécifiques.
